



## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : NI SÉLECTION, NI EXPULSIONS !

**D**EPUIS la rentrée de 2004, un large mouvement de défense des jeunes sans-papiers scolarisés et de leur famille a vu le jour. Le réseau éducation sans frontières a permis à de nombreux élèves de sortir de l'isolement et de mener une lutte pour leur régularisation et celle de leur famille, pour gagner le droit de vivre en France.

Le risque pour un jeune d'être éloigné de force du territoire français ne s'arrête pas aux portes des établissements scolaires. Dans l'enseignement supérieur, nous assistons depuis plusieurs années à la dégradation de la situation des étudiants étrangers : conditions d'accueil déplorables, difficultés sociales et précarité administrative.

Être étudiant sans-papiers c'est d'abord encourir le risque de se voir refuser une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur malgré une inscription pédagogique en raison du défaut de papiers ou de visas long séjour. Mais même pour ceux qui réussissent à s'inscrire, les difficultés restent considérables : peur permanente de l'interpellation et de la reconduite à la frontière, difficultés pour se loger, se soigner, travailler, vivre... Réussir ses études dans ces conditions relève de l'exploit et les échecs sont nombreux.

Les cas d'étudiants sans-papiers se multiplient également pour ceux qui sont régulièrement inscrits au sein d'établissements d'enseignement supérieur et disposaient de papiers. En effet, l'étudiant étranger est sans cesse menacé par l'intrusion des préfetures dans son cursus universitaire et dans sa vie privée. Les préfetures refusent ainsi de renouveler les titres de séjour des étudiants prétextant l'insuffisance de ressources, l'absence de logement ou s'arrogeant un droit de regard sur leur parcours universitaire. Elles jugent seules, de façon arbitraire et sans aucune compétence ni légitimité pédagogique du « sérieux » et de la « réalité » des études suivies et décident ainsi que tel ou tel étudiant n'aura plus droit à un titre de séjour pour étudier en France.

Au-delà des questions de séjour, les inégalités de traitement entre étudiants français et étrangers ne sont pas acceptables. L'étudiant étranger subit sans cesse des restrictions et discriminations en matière d'aides sociales, d'œuvres sociales universitaires, d'accès au logement et à l'emploi. Et s'il veut, à l'issue de ses études, acquérir une première expérience professionnelle, l'étudiant étranger se voit refuser quasi systématiquement un changement de son statut d'étudiant vers un titre de séjour de travailleur du fait de l'opposabilité de la situation de l'emploi

ou de l'inadéquation de l'emploi avec son niveau d'études (moins de 4 000 changements de statut accordés sur 200 000 étudiants étrangers en France).

Comment accepter que des lois injustes imposent de telles contraintes et de telles conditions de vie à nos voisins d'amphi, nos étudiants, nos amis ? Pouvons-nous laisser des camarades isolés jusqu'à ce que la décision d'un préfet les prive du droit d'étudier et les pousse ligotés dans un avion, les faisant ainsi disparaître de notre vue ?

Nous pensons qu'il faut en finir avec ces différences de traitement. L'égalité des droits entre tous les étudiants doit prévaloir : chaque étudiant quelle que soit sa nationalité doit pouvoir étudier en France dans des conditions satisfaisantes avec le même accès au travail, aux aides sociales, aux logements (système de cautionnement) etc. Les étudiants étrangers doivent pouvoir s'inscrire à l'université dans les mêmes conditions que les autres étudiants, selon le seul critère de leurs acquis pédagogiques ou professionnels évalués par des commissions universitaires.

Alors que la législation renforce sans cesse depuis une décennie une vision utilitariste de l'immigration et accentue la sélection des étudiants étrangers selon les « besoins » de l'économie française, nous voulons réaffirmer la vocation universelle des établissements d'enseignement supérieur qui doivent rester ouverts à tous. Leur mission d'enseignement, d'échange et de réflexion ne peut s'accommoder d'inégalités entre étudiants ou de l'exclusion de certains.

C'est pourquoi nous appelons à la constitution d'un réseau de solidarité avec les étudiants étrangers à l'échelle nationale qui aura vocation à briser l'isolement des étudiants sans-papiers et fera échec à ces réglementations absurdes. Ainsi, nous appelons l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur mais aussi tous ceux, individus, syndicats, associations, partis, qui rejettent l'injustice et l'oppression :

- à signer, reproduire et faire circuler cet appel ;
- à constituer des collectifs locaux pour se faire connaître et pouvoir créer des réseaux de solidarités avec les étudiants étrangers.
- à se battre pour l'égalité des droits entre étudiants français et étrangers et pour la régularisation de tous les étudiants sans-papiers afin que la seule possession d'une carte d'étudiant donne accès au titre de séjour et que la seule signature d'un contrat de travail permette d'accéder à l'emploi.

**Réseau Universités Sans Frontières**